



**MILLENNIUM**  
CHALLENGE ACCOUNT  
**CÔTE D'IVOIRE**  
LABORATOIRE  
D'EXCELLENCE

## **ADDENDUM n°2**

**Au**

### **Dossier d'Appel d'Offres**

**FOURNITURE D'EQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES  
BUREAUTIQUES**

**Référence : MCA-CI/GOODS/CB/003Bis**

**Emis le : 23 Mars 2020**

**Préambule :**

1. En vertu des dispositions de la clause 9 des instructions aux soumissionnaires du Dossier d'Appel d'Offres n° MCA-CI/GOODS/CB/003Bis – Fourniture d'équipements et accessoires bureautiques, le Maître d'Ouvrage, MCA-Côte d'Ivoire ; procède par la présente à la publication de l'addendum n°2 modifiant certaines dispositions dudit dossier.
2. Cet additif porte sur l'extension du délai de réception des offres : la date limite de réception des offres était fixée au 11 mars 2020. Suite à la réunion préalable à la soumission des offres tenue le 02 mars 2020 et tenant compte des modifications apportées au Dossier d'Appel d'offres suite à l'addendum 1 du 12 Mars 2020, et à la demande de plusieurs soumissionnaires potentiels, cette date limite a été reportée au 24 mars 2020.
3. Le 23 mars 2020, plusieurs candidats ont notifié à MCA-Côte d'Ivoire les difficultés de communications avec leurs partenaires étrangers (Europe, Asie et Amérique) pour la finalisation de leurs offres. Ces difficultés sont occasionnées par la pandémie du COVID-19 qui a entraîné la prise par plusieurs pays de mesures de restriction des mouvements et de confinement partiel ou total des personnes entraînant de ce fait une perturbation des activités commerciales (indisponibilité de points de contact , volatilité des prix notamment du fret aérien et maritime, dysfonctionnement des chaînes d'approvisionnement, etc...).
4. A cet égard , MCA-Côte d'Ivoire décide de reporter la date limite de réception des offres au 16 avril 2020.

Le Dossier d'Appel d'Offres est modifié comme suit :

N°	Modifications
01- Modification de la date limite de réception des offres.	<p><b>SECTION II. DONNEES PARTICULIERES DE L'APPEL D'OFFRES</b></p> <p>La clause IS 25.1</p> <p><b>Initialement:</b> Les Offres doivent être reçues par l'Acheteur à son adresse au plus tard le 24 mars 2020 à 14h00, UTC.</p> <p><b>Est remplacée par :</b> Les Offres doivent être reçues par l'Acheteur à son adresse au plus tard <b>le 16 avril 2020 à 14h00, UTC.</b></p>
02- Modification de la date d'ouverture des offres	<p>La clause IS 28.1</p> <p><b>Initialement :</b> Pour les Offres déposées électroniquement conformément à la clause 24.1(b) des IS, les procédures d'ouverture des Offres sont : La séance d'ouverture des plis sera organisée sur la plateforme de conférence en ligne zoom.us le 11 mars 2020 à 14h30, UTC. le lien de la conférence en ligne sera transmis aux soumissionnaires par email.</p> <p><b>Est remplacée par :</b></p>

<b>N°</b>	<b>Modifications</b>
	<p>Pour les Offres déposées électroniquement conformément à la clause 24.1(b) des IS, les procédures d'ouverture des Offres sont :</p> <p>La séance d'ouverture des plis sera organisée sur la plateforme de conférence en ligne zoom.us le <b>16 avril 2020 à 14h30, UTC</b>. le lien de la conférence en ligne sera transmis aux soumissionnaires par email.</p>
04	Toutes les dispositions du dossier d'appel d'offres qui ne sont pas modifiées par le présent addendum restent applicables.